



PROCES VERBAL
de la séance n° 3
du Conseil d'Administration du 29 janvier 2015

<u>I - Questions administratives</u>	Cadre réservé à l'autorité de contrôle
<p>Le chef d'établissement remercie les membres élus de leur présence et le quorum étant atteint ouvre le CA à 18.00.</p> <p>1- Approbation du PV du 4/12/14</p>	
<p>Votants : 13 Pour : 13 Contre : Abstention :</p>	
<p>2- Approbation de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 29 janvier 2015</p> <p>Personne ne demandant la parole, Monsieur le Principal propose de voter l'ordre du jour.</p>	
<p>Votants : 13 Pour : 13 Contre : Abstention :</p>	
<p>Mme Dettling, Adjoint Gestionnaire est secrétaire de séance.</p>	

PROCES VERBAL
de la séance n° 3
du Conseil d'Administration du 29 janvier 2015

<u>II - Questions pédagogiques</u>	Cadre réservé à l'autorité de contrôle
<p style="text-align: center;">1- Projet d'organisation pédagogique</p> <p>Le Principal rappelle les grandes orientations prises ces 4 dernières années : l'expérimentation est la base de réflexion pour innover et changer les pratiques au service des élèves. Faire travailler les enseignants ensemble en s'appuyant sur les compétences du socle est le point fondamental.</p> <p>L'exemple de l'expérimentation en 6^e : cela permet d'évaluer de nouveaux modes de fonctionnement pour les appliquer, s'ils sont efficaces, à tous les élèves. Ainsi, l'un des points importants qui a démontré une belle efficacité en terme de motivation pour le travail est les après-midis thématiques. Ils permettent de travailler différemment et d'opérer le croisement des disciplines en ouvrant les élèves sur une culture généraliste.</p> <p>Le Français et les Mathématiques sont les deux disciplines où le renforcement doit être encore accentué. Cela ne veut pas forcément dire qu'il faut augmenter le nombre d'heures mais là encore travailler autrement, notamment par la remédiation, qu'elle s'appelle groupes de compétences ou permanence pédagogique.</p> <p>La valorisation des élèves est encore une vraie volonté : partir de ce qu'ils savent faire plutôt que l'inverse et accroître alors leurs capacités sans les mettre en échec immédiatement.</p> <p>Ainsi, la suppression des notes est une piste. Mais c'est plutôt encore le travail avec les compétences qui compte réellement.</p> <p>Les projets d'expérimentation ou d'innovation peuvent être déposés</p>	

après du rectorat mais les délais sont semble-t-il très court et il est nécessaire que cela ne soit pas l'œuvre du Principal.

Mme Fauroux revient sur l'évaluation sans notes comme une pratique valorisante pour les élèves.

M. Consigny, avec l'exemple des professeurs d'EPS lancés dans cette pratique, relève que les écoles du réseau ont pour la plupart abandonné les notes. La continuité pédagogique du futur cycle cm1/cm2/6^e devrait engager le collège dans cette voie.

Le Principal soutiendra toutes les actions qui iront dans ce sens.

Dans le cadre du travail sur des projets transversaux, source de dynamisme pour les équipes et les élèves, le Principal se pose la question d'une action plus « dirigiste » avec des options ou des thèmes pour chacun des niveaux ou des classes avec une organisation sur l'emploi du temps qui en découle.

La « coloration » des classes par des projets est une idée que le Principal a développée depuis son arrivée en 2011.

M. Artiglia, dans le cadre du contrat d'objectifs et de l'axe de l'ouverture internationale, est prêt à s'engager sur des échanges avec une classe avec des collégiens irlandais par exemple.

Travailler par projet est un facilitateur d'individualisation des parcours des élèves. Le Principal pourrait revenir encore sur les rythmes d'apprentissages différents des élèves et la nécessité de les prendre en compte...

2- Dotation globale et TRM

M. Le Principal commente le tableau de répartition des moyens et apprécie une dotation globale confortable.

L'ouverture d'une division supplémentaire en 3^e déclenche une ouverture de poste en Lettres modernes, la montée des heures sur la discipline des mathématiques.

Il explique également le fonctionnement des IMP : Indemnités pour Mission Particulière.

Elles correspondent à des missions que le Principal confie à des enseignants en plus de leur charge d'enseignement classique. Elles

donnent lieu à des lettres de mission où sont détaillés les moyens mis en œuvre pour atteindre des objectifs de progrès pour les élèves.

Le Principal donne des exemples de lettres de mission qu'il a pu rédiger dans un autre établissement : l'exemple qui suit dénombre des heures dévolues aux actions. Dans le cadre des IMP, il s'agit d'une indemnité financière fixée pour la mission.

....., enseignante d'Anglais

Missions :

**Coordination de la politique de devoirs communs sur le réseau
Organisation de la remédiation par les groupes de compétences**

Mise en place et suivi de partenariats culturels internationaux liés au développement de la section Euro Anglais (mode DNL)

Initiation à la pratique de l'Anglais dans les écoles du réseau

Diffusion et mise en valeur des savoirs des élèves : éducation aux media et radio



Public cible :

Tous niveaux et classes de cm2



Descriptif de l'action et lien avec le projet d'établissement :

Généralisation de l'évaluation par compétences

Accès à la culture pour tous pour une valorisation des publics défavorisés

Projet européen Comenius et schéma de développement des langues



Temps hebdomadaire :

7 heures :

3 heures sur les écoles

1 heure pour la radio

2 heures pour la politique de cohérence pédagogique sur le réseau

1 heure pour le développement de la section Euro Anglais



Type d'organisation à l'emploi du temps :

Temps de coordination ou EDT des classes



➤ Critères d'évaluation :

Utilisation et alimentation de la base TICETAC dans le cadre du socle commun de connaissances et de compétences.

Il précise que ces missions seront discutées en conseil pédagogique et donneront lieu à une information au conseil d'administration.

Le calendrier pour la fixation des missions est celui d'une réflexion à porter jusqu'au mois de juin prochain.

Mme Floquet demande si les missions peuvent être imposées aux enseignants. M. Consigny répond qu'il s'agit d'un engagement

volontaire.

Puis, c'est un commentaire ligne par ligne qu'opère le Principal.

Il pointe les efforts conséquents sur les langues vivantes : Anglais et Italien avec la création de 12h et de 5h supplémentaires respectivement pour ces deux enseignements. Il regrette de ne pouvoir faire la même chose en Allemand : avec le départ à la retraite de Mme Balthazard, c'est un enseignant extérieur qui viendra faire 6 heures et il attend de voir l'engagement dans les projets du collège qu'il pourra avoir.

Le remplacement d'une enseignante de la qualité et de la force d'engagement de Mme Balthazard ne va pas être chose facile.

Enfin, cette dotation permet de conforter des matières jusque-là en difficulté comme le Latin. C'est un point encore positif qui permettra à l'enseignant de Lettres Classiques de développer son projet de revalorisation du Latin.

Pour le reste du TRM, la ventilation des heures est assez classique.

M. Le Principal propose le TRM au vote.

Votants : 13

Pour : 13

Contre :

Abstention :

ADOPTION DE L'ACTE

Document annexé : TRM rentrée 2015



PROCES VERBAL

de la séance n° 3
du Conseil d'Administration du 29 janvier 2015

<u>III- Questions financières</u>	Cadre réservé à l'autorité de contrôle
<p>Un point est fait sur le paiement des factures de demi-pensions. De plus en plus de familles sont en difficultés pour régler les factures. Un système d'échéancier est mis en place avec l'agence comptable.</p>	

PROCES VERBAL

de la séance n° 3
du Conseil d'Administration du 29 janvier 2015

<u>IV- Questions diverses</u>	Cadre réservé à l'autorité de contrôle
<p><i>Question posée par des élèves de 6^e :</i></p> <p><i>Pourquoi la minute de silence après les attentats à Paris en janvier n'a pas été respectée dans certaines classes ?</i></p> <p><i>Les élèves précisent que le professeur a continué de faire cours...</i></p> <p>Le Principal rappelle qu'aucun enseignant ne peut se soustraire à une directive du Ministre : c'est une faute professionnelle et une faute morale.</p> <p>Il regrette d'ailleurs de ne pas avoir imposé la tenue de la minute de silence pour tous dans la cour.</p> <p>Mais il sait aussi que la quasi-totalité des enseignants a pu discuter avec les élèves de ces évènements tragiques.</p> <p><i>M. Mangeant a fait passer une question sur le problème de l'ouverture réduite des toilettes</i></p> <p>Le Principal donne la parole à Mme Pollier, CPE, qui explique les horaires d'ouverture des toilettes et précise tous les problèmes d'agitation qui existent dans ces lieux.</p> <p>M. Le Principal souhaite que l'on développe des actions de sensibilisation : hygiène, respect des personnes et des lieux... le « vivre-ensemble » qui se doit se traduire dans un vrai projet de vie scolaire qu'il veut toujours voir rédigé et mis en pratique.</p> <p>A 19.25, tous les sujets ont été abordés.</p> <p>M. le Principal lève la séance.</p>	